

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 23
Votants 27
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260629-DCM_2026_06_21A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 29 juin

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2026

PRESENTS : André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Annabelle BOURGIN, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Sandrine GRANGER, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Laetitia PAYET,

ABSENTS : Quentin ROURE, Laurent BRUYERE, Jean-Philippe PELLEGRIN, Nicolas LOPEZ.

POUVOIRS : Quentin ROURE à Magali ROUCHON, Laurent BRUYERE à Sandrine GRANGER, Jean-Philippe PELLEGRIN à Grégoire GRANGER, Nicolas LOPEZ à Laetitia PAYET.

SECRETAIRE : Magali ROUCHON.

Délibération n°2026 06 21A

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.

Depuis le conseil municipal du 1^{er} juin, sept décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(2026/21) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 27/05/2026 : vente d'un local commercial sur la parcelle cadastrée section E n°2681 située «6 rue Léon Portier» (Lot 1).

(2026/22) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 26/05/2026 : vente d'une maison sur les parcelles cadastrées section E n°1472 et E n°3160 situées «12 rue de l'Ancienne Poste».

(2026/23) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 28/05/2026 : vente d'une grange sur les parcelles cadastrées section D n°2740, D n°3033 et D n°3034 situées «8 rue du Grand Terland».

(2026/24) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 01/06/2026 : vente d'un box de rangement sur la parcelle cadastrée section ZL n°323 située «Les Jardins de Romane» (Lot 3).

(2026/25) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 04/06/2026 : vente d'une maison sur les parcelles cadastrées section D n°2028 et D n°2199 situées «35 rue de la Varenne».

(2026/26) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 18/06/2026 : vente d'une maison sur les parcelles cadastrées section E n°1817 et E n°2795 situées «10 chemin des Baraques».

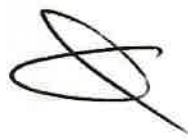
(2026/27) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 18/06/2026 : vente d'une maison sur la parcelle cadastrée section D n°2963 située «2 rue du Huit Mai».

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, il sera demandé à l'assemblée délibérante de prendre acte des décisions prises par le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 06 juillet 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Magali ROUCHON



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 09-07-2026
Publié ou Notifié
le : 09-07-2026